



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 décembre 2021

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 16 décembre 2021, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville de Bourges, en présentiel et en visioconférence, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 10 décembre 2021 et affichée le 10 décembre 2021.

La séance est présidée par M. Richard BOUDET.

Présents : Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Excusés : Mme la Présidente, Yann GALUT, Marie-Christine BAUDOIN, Patrick BARNIER, Stéphane HAMELIN

Administration :

| | |
|-----------------------|--|
| Mme Alexandra CHOCHOY | Directrice Générale des Services, |
| M. David VIGOUROUX | Directeur Général Adjoint, |
| M. Christophe BERNARD | Directeur Général Adjoint, |
| M. Gilles METTI | Directeur des Finances, |
| M. Christophe MATHO | Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente, |
| Mme Hélène ROUSSEAU | Coordinatrice des services de la Présidence, |
| M. Charles COLLIN | Médiateur |
| Mme Annick GRELAT | Responsable du Service des Assemblées. |

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

M. Richard BOUDET ouvre la séance à 18 h 10.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 18 novembre 2021

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité territoriale - Définition de la carte « Trame Verte et Bleue » et d'un programme d'actions pour la restauration et l'aménagement de corridors écologiques sur le territoire de Bourges Plus

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement de l'étude portant sur la définition de la carte « Trame Verte et Bleue » et d'un programme d'actions pour la restauration et l'aménagement de corridors écologiques sur le territoire de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

2. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de France Loire pour la construction de 21 logements avenue de Gionne à Bourges

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 494 464 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°128383 constitué de trois lignes de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 747 232 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de cette délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

3. Avenant 1 au marché de collecte sélective en apport volontaire

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

M. Yvon BEUCHON, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 1 au marché de collecte sélective en apport volontaire et à en suivre l'exécution.

**4. IMEP –Convention avec l'Instituto cervantes pour l'organisation du DELE
(Diplôme d'Espagnol comme Langue Etrangère)**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention DELE avec l'Instituto Cervantes ainsi que la « déclaration responsable ».

5. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction de 21 logements locatifs sociaux individuels sis rue Bernard Palissy à Bourges par la SA d'HLM France Loire

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI

Mme Bernadette GOIN-DEMAI, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 40 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 22 500 € pour la réalisation des 9 logements PLUS et à hauteur de 17 500 € pour la réalisation des 7 logements PLAI, sis rue Bernard Palissy à Bourges ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 43 050 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 7 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 5 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**6. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction
d'une 1^{ère} tranche de 18 logements locatifs sociaux collectifs sis route de Sainte-Solange
à Saint-Germain-du-Puy par la SA d'HLM France Loire**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 77 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 44 000 € pour la réalisation des 8 logements PLUS et à hauteur de 33 000 € pour la réalisation des 6 logements PLAI, sis route de Sainte-Solange à Saint-Germain-du-Puy ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 36 900 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 6 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 4 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**7. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour l'acquisition-amélioration
de 6 logements locatifs sociaux collectifs sis rue Mayet Génétrey à Bourges
par la SA d'HLM France Loire**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 30 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 15 000 € pour la réalisation des 3 logements PLUS et à hauteur de 15 000 € pour la réalisation des 3 logements PLAI, sis rue Mayet Génétrey à Bourges ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 66 450 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 6 logements en acquisition-amélioration en secteur « Opération de Revitalisation de Territoire » dont 3 logements PLAI ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**8. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la reconstruction
de 15 logements locatifs sociaux collectifs sis 43 Avenue des Prés le Roi à Bourges
par la SA d'HLM France Loire**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 50 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 20 000 € pour la réalisation des 4 logements PLUS et à hauteur de 30 000 € pour la réalisation des 6 logements PLAI, sis 43 Avenue des Prés le Roi à Bourges ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 36 900 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 6 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 5 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

9. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la reconstruction de 14 logements locatifs sociaux collectifs sis 31 Avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard par la SA d’HLM France Loire

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 65 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 26 000 € pour la réalisation des 4 logements PLUS et à hauteur de 39 000 € pour la réalisation des 6 logements PLAI, sis 31 Avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 36 900 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 6 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 4 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

10. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction de 25 logements locatifs sociaux au sein de la ZAC des Champs Châlons à Saint-Germain-du-Puy par la SA d’HLM France Loire

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 68 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 36 000 € pour la réalisation des 9 logements PLUS et à hauteur de 32 000 € pour la réalisation des 8 logements PLAI, situés au sein de la ZAC des Champs Châlons à Saint-Germain-du-Puy ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 49 200 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 8 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 8 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

11. Aides à la pierre – Décision de subvention PLAI pour la construction de 4 logements locatifs sociaux individuels sis Boulevard Jean Mermoz à Bourges par Val de Berry- OPH du Cher

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 10 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 4 logements PLAI, sis Boulevard Jean Mermoz à Bourges ;
- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 24 600 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 4 logements PLAI ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**12. Aides à la pierre – Décision de subvention PLAI et PLAI adaptés
pour l'acquisition-amélioration de 24 logements locatifs sociaux collectifs
en pension de famille sis 13 rue Joyeuse à Bourges par Val de Berry - OPH du Cher**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 120 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 24 logements PLAI et PLAI adapté en pension de famille, sis 13 rue Joyeuse à Bourges ;
- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 474 000 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 24 logements PLAI et PLAI adapté en acquisition-amélioration en secteur « Opération de Revitalisation de Territoire » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**13. Aides à la pierre – Décision de subvention PLUS et PLAI pour la reconstruction
de 32 logements locatifs sociaux collectifs sis 7 Avenue de Peterborough à Bourges
par Val de Berry - OPH du Cher**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 80 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 55 000 € pour la réalisation des 22 logements PLUS et à hauteur de 25 000 € pour la réalisation des 10 logements PLAI, sis 7 Avenue de Peterborough à Bourges ;
- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 61 500 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 10 logements PLAI ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**14. Aides à la pierre – Décision de subvention PLAI pour la construction
de 115 logements locatifs sociaux collectifs en résidence sociale
dédiée aux jeunes actifs sis Avenue Jean Jaurès à Bourges par AXENTIA**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à AXENTIA une subvention de 592 250 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 115 logements en PLAI en résidence sociale ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**15. Aides à la pierre – Décision de subvention PLAI pour l'acquisition-amélioration
de 8 logements locatifs sociaux collectifs en résidence sociale
sis 13 Place Gordaine à Bourges par ADOMA**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à ADOMA une subvention de 20 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 8 logements PLAI en résidence sociale, sis 13 Place Gordaine à Bourges ;
- d'accorder à ADOMA une subvention de 113 200 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 8 logements en PLAI en acquisition-amélioration en secteur « Opération de Revitalisation de Territoire » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**16. Equilibre social de l'habitat – Décision de subvention à la SA d'HLM France Loire
pour la démolition de 32 logements locatifs sociaux collectifs
sis 43 avenue des Prés le Roi à Bourges**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 84 436 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 32 logements locatifs sociaux collectifs sis 43 avenue des Prés le Roi à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**17. Equilibre social de l'habitat – Décision de subvention à la SA d'HLM France Loire
pour la démolition de 32 logements locatifs sociaux collectifs
sis 31 avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 84 436 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 32 logements locatifs sociaux collectifs sis 31 avenue des Prés le Roi à Saint-Doulchard ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**18. Équilibre Social de l'Habitat – Décision de subvention au CCAS de Saint-Doulchard
pour la réhabilitation thermique de 75 logements locatifs sociaux collectifs –
Résidence autonomie Hector Bernard sise rue des Bougnoux à Saint-Doulchard**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder au CCAS de Saint-Doulchard une subvention de 112 500 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique prévus pour la résidence autonomie Hector Bernard sise rue des Bougnoux à Saint-Doulchard ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**19. Équilibre Social de l'Habitat – Décision de subvention à Val de Berry pour
la résidentialisation de 144 logements locatifs sociaux collectifs – Résidences 146
et 151 sises rue de Lazenay au sein du quartier prioritaire du Val d'Auron à Bourges**

Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY

Mme Bernadette GOIN-DEMAY, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry une subvention de 87 292 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de résidentialisation prévus pour les résidences 146 et 151 sises rue de Lazenay dans le quartier prioritaire du Val d'Auron à Bourges ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**20. Zone d'aménagement concerté site Lahitolle.
Mission de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et la dépollution des sols
Phase 3. Attribution**

Rapporteur : M. Bruno FOUCHET

M. Bruno FOUCHET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

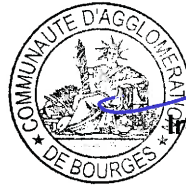
**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec le groupement GINGER BURGEAP pour un montant de 110 015,50 € HT (107 715,50 € + 2 300 € HT), le marché relatif à la déconstruction et la dépollution des sols en Phase 3 de la zone d'aménagement concerté site Lahitolle ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. Richard BOUDET lève la séance à 18 heures 20.

Fait à Bourges, le 21 DEC. 2021

La Présidente,



Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.